

COMMUNE DE FOURNES EN WEPPE
CONVENTION DE LOCATION
SALLE OCTAVE D'HEPSEL

Article 1 :

La Commune de FOURNES EN WEPPE met les installations de la salle polyvalente «Octave d'Hespel» à la disposition de M. et Mme

qui sera nommé dans cette convention **Le loueur**

pour :

organisé le :

Article 2 :

Les locaux dont la mise à disposition est demandée sont les suivants :

- salle des fêtes, **capacité d'accueil maximum de 450 personnes debout et 200 à 250 personnes assises** comprenant - 1 hall d'accueil - 1 office , des toilettes hommes et femmes.

Des tables et des chaises sont fournies par la Commune dans la limite des 250 personnes autorisées

L'occupation de la salle par l'organisateur est autorisée :

Du au

L'ouverture et la fermeture des salles seront impérativement effectuées par **le loueur** ou son représentant désigné, et avec le responsable de salle.

Les clés seront à retirer en Mairie sur rendez-vous entre 9 H et 12h, la veille de la réception; un état des lieux de la salle est réalisé à réception des clés. Elles sont à remettre au responsable des salles municipales lors de l'état des lieux de sortie, le jour suivant la réception, sur rendez vous avant 12H

Article 3 :

Le loueur pourra disposer sur sa demande de matériel complémentaire

... tables

... chaises

... autres:

Le matériel ou l'équipement mis à disposition rendu abîmé ou cassé sera facturé.

Article 4 :

Location payante: Tarif de location

Acompte de 30% versé pour la réservation de la salle soit :

Solde à la remise des clés soit :

(Chèques à l'ordre du trésor public)

Article 5 :

Après un état des lieux initial, la mise en état et la préparation de la salle incombent au loueur qui assure, la remise en place de la salle (rangement des chaises, balayage de la salle, nettoyage des toilettes ainsi que fermeture des portes et des lumières et la mise hors service du lave-vaisselle).

Il est strictement interdit d'utiliser tout système de fixation de décorations autres que ceux mis à disposition par la mairie (cimaises et barres)

Le loueur doit impérativement brancher sa SONO sur la barrette de 4 prises située au fond de la salle (total 4 400 Watts).

Si la puissance souhaitée est supérieure, possibilité de se brancher sur un boîtier forain. Même chose pour l'ampérage cuisine.

Le loueur est tenu d'enlever les décorations éventuelles mises en place ainsi que l'ensemble des déchets (papiers, verre et autres déchets). Des containers et des poubelles sont mis à disposition à cet effet. **Tri sélectif obligatoire.**

Un état des lieux sera effectué par la commune, à la suite de la manifestation, qui pourra en cas de dégradations engager un recours contre **le loueur**.

Article 6 :

La Commune de FOURNES EN WEPPEES assure les locaux contre les risques d'incendie et de dégâts des eaux. La responsabilité de la ville ne pourra être engagée en cas d'incidents corporels aux personnes présentes dans la salle, qu'ils soient organisateurs ou invités, en cas de mauvaise utilisation du matériel de la salle ou de dommages causés par un tiers.

Elle se réserve le droit d'exercer un recours contre **le loueur** en cas de négligence ou utilisation anormale des locaux et du matériel.

Le loueur est seul responsable de ce qu'il entrepose dans la salle pendant la durée de location ; ce dont la commune n'est en aucun cas responsable.

Article 7 :

Le loueur s'engage à respecter les règles générales d'utilisation des locaux mis à sa disposition et à ne pas troubler le voisinage. Le stationnement des véhicules, autorisé uniquement sur le parking de la salle Octave d'Hespel ne devra en aucun cas gêner la circulation.

Les portes ne devront pas être obstruées (porte d'entrée – sortie de secours).

Le loueur s'engage à faire respecter par ses invités les règles de bonne conduite sur le parking afin de ne pas gêner le voisinage par le bruit (klaxon, claquements de portières, éclats de voix ...).

Article 8:

L'organisateur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions prévues par la présente convention et s'engage à veiller à leur stricte mise en application.

Fait à FOURNES EN WEPPE, le

Le Maire (ou son représentant) :

Le loueur

Clés du trousseau :

Porte extérieure poubelles

Porte cuisine couloir

Porte cuisine salle

Porte d'entrée

(Il est possible qu'un podium soit en place lors de votre location)